

1. Interpellation d'habitants - Propreté publique rue Vandenpeereboom.
Interpellatie van de burgers - Openbare netheid Vandenpeereboomstraat.

M. le Président :

Nous avons d'abord une interpellation des habitants qui ont rentré une pétition et une demande d'audition au niveau du Conseil communal. Je les invite donc à venir prendre place à la table qui se trouve ici devant le micro. Madame, vous avez la parole.

La représentante des habitants :

Je représente les habitants de la rue Alphonse Vandenpeereboom qui ont déposé une interpellation, plutôt une pétition, dernièrement, fin 2012, contre la malpropreté de notre rue, les immondices qui y sont déposés quotidiennement et clandestinement. Donc, on aimerait que la commune agisse contre ça et prenne une décision. On nous a parlé dernièrement de caméras qui devraient être placées. Il faut savoir aussi que la pétition qui a été envoyée fin 2012, d'abord à Monsieur Moureaux, puis par mail à Madame Schepmans, n'est pas la première interpellation que les habitants ont faite. Ils ont fait plusieurs interpellations sous différentes formes, notamment des appels, des mails, qui n'ont rien donné puisque, chaque fois, la commune nous renvoyait vers Bruxelles-Propreté qui nous a dit, elle-même, que des caméras allaient être placées. Mais, on n'a rien vu jusqu'à présent. Encore aujourd'hui, ce matin, on a vu les camions passer pour prendre les immondices déposés la veille, et c'est comme ça quotidiennement. On voudrait donc savoir ce que la commune compte faire pour remédier à ce souci. Il faut savoir que, là, en hiver, ça va, il n'y a pas trop d'odeurs nauséabondes; mais, en été... ! Il m'est arrivé de déposer ma fille à la crèche toute proche et de sentir des odeurs vraiment nauséabondes, si bien que j'ai dû me résoudre plusieurs fois à prendre ma voiture pour quelques mètres, pour ne pas devoir supporter ces odeurs, ce qui, évidemment, n'est pas normal.

M. le Président :

D'accord. Merci beaucoup, Madame.

La représentante des habitants :

Je vous en prie.

M. le Président :

Je vais céder la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Merci, Monsieur le Président, Madame, Messieurs de la rue Vandenpeereboom, votre intervention est la première interpellation citoyenne de cette législature. Les considérations dont vous faites part sont tout à fait pertinentes. Alors, en ce qui concerne la pétition, après des recherches au Secrétariat communal, il appert que celle-ci a été enregistrée le 18 octobre. Pour ma part, j'ai fait des recherches et je n'ai pas retrouvé votre pétition qui

m'aurait été également envoyée. Vous savez que, fin 2012, on a vécu une période un peu tumultueuse, il est possible qu'elle ait été égarée au sein de l'administration. Quoi qu'il en soit, le problème que vous soulevez est un problème récurrent, important, qui existe depuis des années sur le territoire de la commune en ce qui concerne la propreté rue Vandenpeereboom. Je voulais vous dire – après je passerai la parole au nouvel échevin de la Propreté publique, Monsieur Mahy – que, précédemment, la commune a déjà engagé des opérations de nettoyage sur cette voirie, parce qu'on sait bien que c'est un des lieux sur le territoire de Molenbeek-Saint-Jean où il y a le plus de dépôts clandestins. Ainsi, il y a de cela, un ou deux ans, une véritable opération était menée avec des panneaux d'interdiction de stationnement placés tout le long de la voirie. On a enlevé des véhicules, pendant deux semaines il n'y a pas eu de stationnement autorisé. Et la commune en a profité pour procéder à l'élagage des arbres et, aussi, pour faire un grand nettoyage sur cette voirie, sur les bas-côtés. Mais c'est vrai qu'après quelques semaines, la situation redevient lamentable. Il faut donc nécessairement un plan qui s'inscrit dans le temps, et non pas uniquement des opérations ponctuelles telles qu'elles sont menées jusqu'à présent par la commune. Donc, il existe un projet pour la rue Vandenpeereboom, à savoir une zone verte, un chemin vert avec une piste cyclable qui s'étendrait tout le long de la rue. Il y a également des contacts avec Infrabel qui est, pour partie, propriétaire de cette zone, afin d'assurer une gestion temporaire également d'une partie de ce site le long de la rue Vandenpeereboom et près de la gare de l'Ouest; pour ce faire, on enlèverait tous les véhicules qui se trouvent le long de la rue Vandenpeereboom, car le stationnement de ces véhicules permet justement aux dépôts clandestins d'être laissés plus facilement; on empêcherait le stationnement le long de la voirie et on aménagerait un parking temporaire pour les riverains. On ferait donc en sorte que les riverains puissent quand même stationner leurs véhicules. Et on prévoit également d'installer une déchetterie. Donc, il y aura à la fois des espaces de rencontre verdurisés, une piste cyclable, et des mesures seraient prises en termes de stationnement et de propreté via une déchetterie. En ce qui concerne les caméras, elles sont actuellement dirigées vers la voirie, - ce qui est une erreur évidemment. Elles doivent l'être vers les bas-côtés de la voirie pour surveiller les dépôts clandestins. Parce que, actuellement, quand un véhicule s'arrête, la police est dans l'incapacité de pouvoir repérer les numéros des plaques d'immatriculation. Il y a un projet qui est à l'étude à la commune pour développer un nouveau programme de caméras sur tout le territoire de la commune. Et, évidemment, la rue Vandenpeereboom sera particulièrement ciblée puisqu'on sait que c'est un endroit difficile. En ce qui concerne la vitesse trop importante, à l'occasion de l'étude qui sera faite dans le cadre de l'aménagement des bas-côtés, on prévoit également de voir dans quelle mesure on pourrait faire diminuer la vitesse de circulation sur cette voirie, notamment en mettant, comme on l'a fait pour d'autres voiries, des casse-vitesse ou des coussins berlinois. Voilà les éléments de réponse que je souhaitais vous apporter et qui peuvent être complétés par le nouvel Echevin de la Propreté publique, Monsieur Olivier Mahy.

M. l'Echevin Mahy :

Merci, Madame la Bourgmestre. Je voudrais juste ajouter quelques éléments. Les habitants ont tout à fait raison, la rue Vandenpeereboom est un cas vraiment à part dans la lutte contre les dépôts clandestins. Effectivement, nous avons procédé à plusieurs opérations en février. Les 19 et 26, on a effectué une opération de surveillance avec le concours de l'ABP et de la Police, une opération 'Bonux'- c'était en fait, excusez-moi, le 3 mars – qui nous a permis de prendre plusieurs personnes sur le fait, et nous avons pu

dresser 8 PV dans le cadre de l'ordonnance du 25 mars 1999 et, éviter ainsi, que 31 mètres cubes de déchets soient déversés dans plusieurs rues et notamment dans la rue Vandenpeereboom. Deux opérations de nettoyage ont été menées les 19 et 26 février et ont permis d'enlever, respectivement, 5,9 tonnes et 2,1 tonnes de déchets. Récemment encore, le lundi 19 mars, on a encore recueilli 2,5 tonnes de déchets dans la rue Vandenpeereboom. C'est effectivement extrêmement difficile de faire un contrôle permanent et, surtout, de nuit, sur cet axe. Mais en tout cas, on désire apporter une réponse de fond qui est, selon nous, de créer d'abord une déchetterie à la rue Vandenpeereboom au niveau de la passerelle Beekkant; ça permettrait d'apporter une réponse de fond non seulement à la rue Vandenpeereboom mais aussi à toute la commune parce que nous n'avons aucune déchetterie sur le sol communal. Nous sommes en pourparlers avec le Cabinet Madrane et avec B-Holding, le propriétaire du terrain, pour une occupation précaire, à cette fin, de cet endroit situé sur le site de la gare de l'Ouest. Je vous dirais que nous sommes en bonne voie pour réussir cette opération à court terme. Nous essayons, bien sûr, de rationaliser et de rendre le balayage encore plus performant. Je ne vais pas m'étendre longtemps là-dessus. Voilà les quelques éléments que je voulais apporter. Excusez-moi pour les quelques doutes du départ. Merci.

M. le Président :

Merci. Madame, vous avez la parole.

La représentante des habitants :

Je voulais juste vous demander si on pouvait avoir au moins un délai, une mesure... Quel délai pour les caméras ? Car je ne suis pas sûre que le stationnement interdit puisse empêcher les personnes d'y déposer les immondices.

M. l'Echevin Mahy :

Pour la déchetterie, si elle se concrétise dans la première moitié de 2014, nous serions heureux de vous l'annoncer. Nous sommes tributaires de plusieurs acteurs régionaux que sont l'ABP, Bruxelles-Environnement, entre autres.

Mme la Bourgmestre :

Quant au programme caméras que nous voulons mettre en œuvre, il faut que ces caméras puissent être utilisées par la police mais également par les services communaux de la propreté. L'étude est en train de se réaliser, on passera ensuite un appel d'offres. On doit donc considérer que ça prendra plusieurs mois.

La représentante des habitants :

D'accord.

M. le Président :

Est-ce qu'on a répondu à toutes vos questions, à toutes vos remarques, Madame?

La représentante des habitants :

Je pense.

M. le Président :

Je vous remercie.

Monsieur Ikazban, il n'est pas prévu que les Conseillers communaux interviennent suite à une intervention du public. C'est dans le R.O.I, c'est très clair, il est là à votre disposition. Vous l'avez, vous le connaissez. La parole n'est pas donnée aux conseillers communaux dans le cadre d'une interpellation des habitants. L'Exécutif a répondu et nous allons passer au point suivant qui concerne les finances du CPAS. Merci, Monsieur Ikazban.

Monsieur Ikazban, l'article 89 bis, paragraphe 1er dit: *"20 personnes domiciliées dans la commune, âgées de 16 ans au moins, peuvent introduire auprès du Conseil communal une demande d'interpellation à l'intention du Collège. L'interpellation doit être relative à un sujet d'ordre communal, ne peut pas revêtir un intérêt exclusivement particulier et être rédigée en français ou en néerlandais. La liste des demandes d'interpellation est communiquée aux membres du Conseil communal avant chaque séance".* Vous avez ensuite le paragraphe 3 qui dit : *" l'exposé de l'interpellation a lieu en début de séance. Le Bourgmestre ou le membre du Collège ayant ce point dans ses attributions répond à l'interpellation séance tenante".* Il n'y a strictement nulle part un article...

M. Ikazban :

... Il n'y pas non plus d'article qui interdit...

M. le Président :

Il n'y a pas non plus d'article qui vous donne la parole. Cela ne s'est jamais fait les fois précédentes, je ne vois pas pourquoi aujourd'hui, alors que vous représentez une opposition plus importante, ça doit avoir lieu. Je suis désolé, c'est comme ça.

Nous passons au point suivant et l'incident est clos.

2. Interpellation introduite par Monsieur Van Damme, conseiller communal SPA, relative à la fermeture des piscines.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme, gemeenteraadslid SPA, betreffende de sluiting van de zwembaden.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Dank u wel, Meneer de Voorzitter. Ik denk dat we allemaal trots mogen zijn op het zwembad van Molenbeek. Het is één van de twee zwembaden in Brussel dat een 50 meter-bad heeft, een olympisch bad heeft. Zoals zovele zwembaden in Brussel is dat gebouwd in de jaren 60 en 70, en zoals zovele zwembaden die gebouwd zijn in de jaren 60 en 70, is het ook op een moment gekomen dat het moet gerenoveerd worden. Dat is natuurlijk een enorm werk en ik denk dat we zeker niet de enige gemeente zijn die zo'n gigantische investering moeten doen, en dus wil ik dan ook hulde brengen aan mijn collega Jamal Ikazban die in de vorige meerderheid, en eigenlijk al veel vroeger, al 10 jaar geleden, een dossier heeft ingediend bij Beliris om te vragen of we ondersteuning zouden krijgen voor de renovatie van

dit zwembad. De renovatie van heel dat zwembad zou normaalgezien ongeveer 6 miljoen euro moeten kosten en de planning was oorspronkelijk dat die werken zouden beginnen in februari. We hebben in de pers vernomen dat die werken zouden beginnen in juli en dat die 2 jaar zouden duren.

Alors le contexte, c'est que la piscine de Molenbeek n'est pas la seule piscine à être rénovée, loin de là. Pour le moment, c'est à peu près la seule piscine de la zone nord-ouest de Bruxelles qui fonctionne encore. Beaucoup d'autres piscines sont fermées, donc si on la ferme le 1er juillet, ça voudrait dire que beaucoup d'écoles et beaucoup de personnes perdraient leur piscine.

La piscine de Molenbeek n'est pas seulement importante pour Molenbeek, mais pour tout le nord-ouest de Bruxelles, je l'ai déjà dit, et donc il y a aussi un intérêt plus régional à cette fermeture. En même temps, il y a une bonne nouvelle qui est annoncée: Monsieur Madran a annoncé qu'en octobre ou novembre, la piscine de Ganshoren allait rouvrir ses portes normalement, et aussi la réouverture de la piscine de Laeken est annoncée. Alors, c'est ici ma proposition, est-ce qu'on ne pourrait pas faire le compte de tout le monde en faisant la chose suivante, je fais une double proposition : d'une part, postposer de quelques mois la rénovation de la piscine de Molenbeek jusqu'au moment où les 2 autres piscines seront ouvertes, ce qui donne une solution d'échange pour tous ceux qui utilisent la piscine de Molenbeek aujourd'hui, donc pour qu'ils puissent utiliser la piscine de Laeken et la piscine de Ganshoren qui rouvriront dans deux ans. La deuxième proposition que je vous fais, c'est : est-ce que ce n'est pas en même temps une solution pour les travailleurs de la piscine qui, par le fait que la piscine est fermée pendant 2 ans, n'auront plus de boulot, mais en même temps à Ganshoren, il y a apparemment un problème, ils n'ont pas le personnel nécessaire. Donc est-ce qu'on ne pourrait pas justement à ce niveau-là faire un échange aussi ? Donc vous voyez qu'on peut bien faire des propositions constructives. Ce sont des propositions qui pourraient faire du bien à tout le monde et donc j'espère que vous l'accepterez.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Ait Jeddig.

M. Ait Jeddig :

Je me joins à l'interpellation de Monsieur Van Damme, d'autant plus que je suis concerné, parce que j'ai trois enfants que j'ai inscrits à l'école de Serena, le dimanche, et donc pour ces cours de natation, ils vont se retrouver sans cours de natation à partir du mois de janvier, de juillet pardon, et donc voilà, je me pose la question, est-ce qu'il ne serait pas possible, dans la mesure du possible, de reporter ces travaux ? Merci beaucoup.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig. Monsieur Vossaert, vous avez la parole.

M. Vossaert :

Je rejoins les constats et les propositions de Monsieur Van Damme, donc pour pouvoir postposer, dans les mesures du possible, les travaux de la piscine.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Monsieur De Block, vous avez la parole.

M. De Block :

Je crois qu'on a posé plus ou moins la même question quand on a discuté sur le budget alloué aux travaux. On a posé des questions concrètes aussi sur ce qu'on compte

faire avec les écoles molenbeekoises, où elles seront réorientées, ce qu'on fera avec les clubs. Pour les écoles et les clubs, il n'y a pas eu de réponse claire. On risque probablement pendant 2 ans de tomber sans. Pour le personnel, il y a eu des engagements qui ont été pris au Conseil d'Administration de Molenbeek Sport, et je voudrais bien entendre les résultats de ces engagements au niveau du personnel.

M. le Président :

Je donne la parole à Madame P'tito.

Mme P'tito :

Oui, très brièvement de nouveau, donc moi, je voulais rebondir sur cette question, particulièrement par rapport aux travailleurs aussi, dans la mesure où, sauf erreur de ma part, justement on en a parlé au moment du budget et de la note de politique générale, à Ganshoren il y avait vraiment une volonté de partenariat et de bon échange en la matière, pour le temps nécessaire aux travaux de Molenbeek. Donc, là, je voulais voir. Vous aviez dit que vous alliez vous renseigner et que vous auriez justement les réponses au moment de l'interpellation de Monsieur Van Damme, et donc j'espère que c'est le cas

M. le Président :

Merci beaucoup. Monsieur El Khannouss, vous avez la parole.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci, Monsieur le Président. Effectivement, ces derniers jours, la question de fermeture des piscines en Région bruxelloise a fait polémique. Il est clair qu'on peut aujourd'hui le dire, qu'au niveau régional, je crois qu'il y a eu une incapacité à avoir une vision et à organiser tous les travaux qui se déroulent dans les différentes piscines bruxelloises, et c'est pour ça qu'aujourd'hui, on assiste à une situation très compliquée et très complexe. Il faut aussi savoir que, vous l'avez dit Monsieur Van Damme, dans votre intervention, les prises en charge des travaux sont principalement faites par Beliris et par la Région. Donc vous avez dit que mon prédécesseur a lancé l'initiative il y a une dizaine d'années, et effectivement ce sont des procédures qui prennent énormément de temps et vous connaissez les procédures des marchés publics, elles ne sont pas aussi simples. Au niveau de la Commune, nous n'avons pas, évidemment, les marges de manœuvre par rapport aux accords pris par Beliris avec les entrepreneurs, et donc pouvoir postposer comme ça ad aeternam le début des travaux, ça reste du domaine de l'illusion et de l'illusoire.

Effectivement, il était prévu initialement que la piscine ferme le 30 juin. Nous sommes en train de négocier aujourd'hui en sachant que c'est le deuxième report, d'essayer de faire en sorte que non seulement ces travaux soient reportés à la fin des vacances pour que les Molenbeekoïses puissent jouir de la piscine, mais éventuellement de créer une jonction avec l'ouverture de la piscine de Ganshoren.

Donc on n'a pas attendu que vous fassiez votre intervention pour faire la démarche, évidemment nous avons essayé d'être proactifs en la matière. C'est très important, parce qu'on a l'impression qu'on attend que vous nous indiquiez les pistes à suivre pour pouvoir travailler correctement dans l'intérêt des Molenbeekoïses, et donc ce n'est pas le cas, nous avons pris des contacts, mais là aussi, vous savez, il y a toute une série des malfaçons qui font qu'on n'est pas sûrs, qu'on ne sait pas exactement quand cette piscine sera rouverte. On a une idée approximative, ce serait le mois d'octobre, le mois de novembre, le mois de décembre, on ne sait pas quand, alors que des engagements ont été pris avec Beliris, avec les entrepreneurs, pour commencer les travaux. Vous savez qu'il y a des impératifs économiques qu'on ne peut pas contrôler, les entreprises doivent planifier leurs travaux et

donc là aussi, on va être limités. Donc au jour d'aujourd'hui, nous essayons de faire en sorte de concorder la fermeture de la piscine de Molenbeek avec la piscine de Ganshoren, mais nous n'avons aucune certitude, donc nous ne pouvons pas prendre d'engagement aujourd'hui.

Par rapport à la question des travailleurs, et bien évidemment que nous sommes très soucieux au sein du Conseil d'Administration de Molenbeek Sport de faire en sorte qu'il y ait le moindre de dégâts social par rapport aux travailleurs. Notre objectif est de faire en sorte qu'il y ait aucun travailleur qui se voit délivrer un préavis. Nous avons étudié toutes les options, l'option que vous avez évoquée, de pouvoir proposer nos travailleurs, qui ont une formation très qualifiée, par exemple les maîtres-nageurs etc., de pouvoir les proposer à la piscine de Ganshoren, cette option a été retenue. Il y a eu des contacts qui ont été pris avec les responsables de la piscine de Ganshoren et nous attendons leur réponse, Madame P'tito. Donc, au jour d'aujourd'hui, il y a eu des contacts qui ont été pris, et les responsables de la piscine de Ganshoren restent les seuls maîtres évidemment du recrutement, et s'ils veulent pouvoir profiter d'un personnel qui est formé, qui est compétent et qualifié, idéalement ce serait intéressant peut-être pas de les engager, mais de les mettre à disposition et ils prendraient en charge leurs salaires.

Ça, ce sont toutes de formules qui restent à étudier, mais nous avons aussi pris contact avec l'ONEM pour étudier la possibilité, et nous avons évoqué lors du Conseil d'administration, Monsieur De Block, de Molenbeek Sport de pouvoir bénéficier de ce qu'on appelle le chômage économique. Aujourd'hui, nous n'avons pas encore de réponse. Nous avons pris contact avec la direction de l'ONEM, et dans les jours qui viennent, nous allons avoir une réponse. Malheureusement, si cette option-là n'est pas applicable, nous allons devoir finalement décider de devoir licencier une partie de personnel, parce qu'économiquement, nous n'avons pas la possibilité de pouvoir les garder, étant donné qu'une partie du bâtiment de la piscine ne sera plus accessible et donc nous ne pourrons pas continuer à payer les gens à ne rien faire.

Il y a aussi une troisième piste qui est étudiée: c'est éventuellement une mise à disposition de certains services communaux ou para-communaux, là où nous avons un personnel qui a une certaine compétence qu'on peut mettre à disposition d'une des structures communales ou para-communales, évidemment c'est une option qui a été retenue. Voilà, où on en est le jour d'aujourd'hui.

En ce qui concerne les contacts avec d'autres piscines, nous avons, il y a quelques semaines, pris contact avec la Commune d'Anderlecht, parce que vous savez qu'au Céria, il y a une piscine qui dépend de la COCOF et nous essayons de pouvoir obtenir dans l'horaire de cette piscine des heures réservées principalement à nos clubs qui occupent la piscine en soirée. Mais aussi, comme cette piscine n'est pas accessible le dimanche, de voir dans quelle mesure le dimanche, ils ne puissent pas ouvrir pour permettre à nos clubs de pouvoir s'entraîner et organiser leurs activités. Voilà, en gros ce qui a été effectué comme démarche au jour d'aujourd'hui. Merci pour votre attention !

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss. Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Merci Monsieur l'Échevin. Je me réjouis partiellement de votre réponse, c'est à dire que, comme j'ai introduit mon interpellation il y a plus d'un mois, je vois que vous avez eu le temps de prendre les démarches nécessaire pour prendre des contacts. Est-ce que je résume bien en disant qu'il y a plusieurs pistes pour le personnel, dont entre autres le transfert du personnel temporaire vers Ganshoren, mais que vous n'êtes pas encore certain si cela va marcher, oui ou non ?

Deuxièmement, vous êtes déjà sûr que la fermeture sera postposée de quelques mois, mais vous ne savez pas encore de combien de mois. Donc, vous pouvez déjà confirmer aujourd'hui que la piscine restera ouverte tout cet été, mais vous n'êtes pas encore sûr que ce sera jusqu'en octobre, novembre ou décembre.

M. le Président :

Hebt u gedaan, Mijnheer Van Damme?

M. Van Damme :

Non. Et troisièmement et dernièrement, je vous conseille vivement de mettre sur le site web de la Commune clairement les intentions de la Commune par rapport au sujet, même si elles ne sont pas encore tout à fait certaines, de communiquer envers les riverains et envers les clubs, ce qui va se passer avec la piscine. Parce que je reçois pas mal de mails des gens inquiets, et moi, j'ai été voir, encore aujourd'hui sur le site web et je n'ai trouvé aucune annonce par rapport à cette éventuelle fermeture de piscine.

M. le Président :

Dank u, Mijnheer Van Damme. Je donne la parole à Monsieur El Khannouss.

M. El Khannouss :

Merci Monsieur le Président. Par rapport à la date de la fermeture, le service des Travaux publics est en contact avec le responsable de Beliris qui gère la rénovation de la piscine, la demande a été faite. Nous attendons leur réponse, donc aujourd'hui je suis incapable de vous dire exactement quand la piscine pourra fermer, par rapport à notre demande de postposer la date de fermeture.

En ce qui concerne la communication, la direction de Molenbeek Sport ne passe pas nécessairement par le site informatique, mais par un contact direct avec tous les clubs. Tous les clubs ont été contactés pour leur faire part du début des travaux et avec notre demande de postposer. Donc il y a une communication. Nous ne laissons pas nos clubs sans communication. Vous savez, nous avons une Administration qui gère l'infrastructure où se trouve la piscine. Donc, ils ont des instructions pour relayer l'information du mieux possible.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss. L'incident est clos.

3. Interpellation introduite par Monsieur Van Damme, conseiller communal SPA, relative au point de vue de la Commune sur la ligne de tram Bruxelles-Ninove. Interpellatie ingediend door Mijnheer Van Damme, gemeenteraadslid SPA, betreffende het standpunt van de Gemeente in verband met de tramlijn Brussel-Ninove.

M. le Président :

Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme:

Dank u wel, Meneer de Voorzitter. Ik zal het kort proberen houden. Het is toch wel een heel belangrijk project, de lijn heeft een project op 4 nieuwe tramlijnen bouwen naar Brussel tegen 2020, één van die nieuwe tramlijnen gaat rechtstreeks van Ninove naar Molenbeek, tot aan het Weststation is alleszins de doelstelling, dus het is wel een heel belangrijk project voor onze gemeente, want het zou kunnen zijn dat we binnen 5-6 jaar hier

eventueel een nieuwe tramlijn krijgen naar het Weststation. Ik denk dat dat een enorme opportuniteit zou zijn voor de mobiliteit, niet alleen van de rand naar Brussel en van Brussel naar de rand, maar ook voor verplaatsingen binnen Molenbeek en binnen Brussel. Dus ik ben persoonlijk heel erg voorstander van dit project en ik zou ook graag weten wat het standpunt is van de gemeente over dit project, want je mag niet vergeten dat er ook nog 2 varianten worden bestudeerd binnen Molenbeek.

Donc, il y a deux variantes qui sont étudiées, une variante qui passe via la Chaussée de Ninove, ce qui est peut-être le plus logique, mais il y a aussi une autre variante qui passe par le boulevard Machtens, et donc via un petit bout du boulevard Mettwie, boulevard Machtens et puis l'avenue Joseph Baeck. Donc ça voudrait dire qu'aussi des voiries communales seraient concernées, et donc je crois que c'est quand même très important que la Commune de Molenbeek, qui est consultée dans ce dossier, qui a été invitée à remettre avis dans ce dossier, se prononce. Est-ce la Commune de Molenbeek est favorable à la venue d'un tram de Ninove vers Bruxelles. J'espère que la réponse sera "oui"; et deuxièmement, surtout quel trajet est-ce que vous voulez que ce tram prenne : par la Chaussée de Ninove ou par le Boulevard Machtens ?

M. le Président :

Dank u, Mijnheer Van Damme. Il y a quelqu'un qui souhaite se joindre à l'interpellation? Non? Merci! Ah, Madame P'tito, vous avez la parole.

Mme P'tito :

Oui, dans ce cadre-là également, donc je sais qu'il y a une réunion qui va avoir lieu bientôt – je pense que c'est à Dilbeek – qui réunit l'ensemble des Bourgmestres, si j'ai bien compris, des Communes concernées par les trajets de ces potentiels futurs trams. Alors, étant entendu qu'il y a quand-même quelques préalables avant que ces lignes de trams voient le jour, donc y compris des impératifs budgétaires également, donc il me semble qu'il y a justement quelques préalables à prévoir, à savoir qu'il y ait assez, enfin que les trajets habituels soient desservis, donc que des arrêts, tous les 500 ou 000 mètres soient prévus également et que le but soit de pouvoir faire sortir les Bruxellois de la Région pour pouvoir aller travailler en dehors de la Région bruxelloise. Et donc, ce préalable étant posé, j'aimerais bien effectivement savoir s'il est prévu, Madame la Bourgmestre, que vous alliez à cette future réunion qui a été annoncée il y a très peu de temps, mais également voir quelle est la position, et là je rejoins Monsieur Van Damme, quelle est la position exacte de la Commune en la matière ? Merci.

M. le Président :

Merci, Madame P'tito. Mijnheer Gypers, u heeft het woord.

M. l'Echevin Gypers :

Par rapport au trajet du tram, j'ai eu des contacts avec De Lijn, qui sont venus proposer leur trajet. Donc, il y a deux trajets effectivement, mais il semble qu'aujourd'hui on n'en étudie plus qu'un, celui de la Chaussée de Ninove, donc faire la jonction à la Gare de l'Ouest. Il faut savoir qu'à la Chaussée de Ninove, il y a très peu de territoire qui se trouve sur Molenbeek. Ceci ne veut pas dire qu'on est contre la ligne, au contraire, on est pour, parce que la chaussée de Ninove n'est pas desservie par un transport en commun qui est cohérent, ainsi ce ne sont que les bus de De Lijn qui le desservent jusqu'à la Gare de l'Ouest et qu'il y a beaucoup de Molenbeekois qui sont obligés de prendre De Lijn et donc d'avoir 2 abonnements, s'ils veulent faire la jonction sur le Métro. Et donc ça pose quand même pas mal de problèmes. Maintenant, il faudrait surtout arranger le problème de cette mixité entre les 2 transports. Est-ce qu'on va avoir une carte pour les deux ? Donc c'est vraiment un problème pratique qui va se poser. Pour le trajet, la Commune est en tout cas favorable au

tram, mais comme le trajet principal se passe sur Anderlecht, on voudrait avoir un avis commun d'Anderlecht et de Molenbeek, et donc on travaille sur cet avis.

M. le Président :

Dank u, Mijnheer Gypers. Ik geef het woord aan Mijnheer Van Damme.

M. Van Damme :

Est-ce que j'ai bien compris, qu'il n'y a pas encore d'avis officiel de la part de la Commune ou du Collège ? À mon avis, il n'y a pas encore d'avis qui a été déposé auprès de De Lijn pour ce projet, tandis que des avis ont été demandés pour fin février. Donc, à vous entendre, vous préférez l'option chaussée de Ninove, vous êtes favorables, je comprends, mais c'est l'avis de l'Echevin de la Mobilité? C'est l'avis de tout le monde? Est-ce qu'il y a une décision formelle du Collège qui a été envoyée à De Lijn ou à la STIB pour manifester cet intérêt et ce souhait?

M. le Président :

Mijnheer Gypers, u heeft het woord.

M. l'Echevin Gypers :

L'avis sera envoyé, on attend toujours la position d'Anderlecht avant d'envoyer la nôtre, parce qu'on n'a qu'un tout petit morceau. On aimerait donc avoir d'abord l'avis d'Anderlecht, avant d'aller dire – pour les 100 ou les 200 mètres qui se trouvent sur Molenbeek pour un trajet qui fait quand même plusieurs kilomètres – qu'on a un autre avis qu'eux. Je crois qu'il faut travailler dans le même sens, et donc on a demandé à Anderlecht de donner son avis et on donnera le nôtre.

M. le Président :

Dank u, Mijnheer Gypers. L'incident est clos.

4. Interpellation déposée par Monsieur Vossaert, conseiller communal FDF, relative aux subsides accordés au FC Brussels.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Vossaert, gemeenteraadslid FDF, betreffende de subsidies toegekend aan FC Brussels.

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert. Si vous n'allumez pas votre micro, Monsieur Vossaert, on ne pourra pas vous entendre. Ah, vous avez oublié votre texte à la Maison communale ? Mais si vous voulez, on peut le lire pour vous !

M. Vossaert :

Par rapport à cette interpellation, on a déjà vu de fameux débats dans la presse, puisque j'assiste à un jeu de ping-pong entre la Région, puisque tant le service de la COCOF renvoie la balle au Ministre du Budget, puis le Ministre du Budget renvoie la balle aux services de la COCOF, et puis la COCOF renvoie la balle de nouveau à la Région. Mais en soi, l'information qui a été divulguée dans la presse provient aujourd'hui de la Commune, et donc, quand j'ai appris, quand j'ai lu quelques passages de ce courrier, qui avait été envoyé par les autorités communales et dont la presse nous en a fait part le 15 mars 2013, j'étais assez étonné, j'ai même souri, parce que je me suis dit que ça fait quand même quelque temps qu'il y avait un problème et donc je me suis posé la question pourquoi une telle réaction de la part des autorités communales, quand on sait que les subsides qui ont été

alloués par la Région ont fait l'objet d'une série de votes au Conseil, de conventions qu'on a même nous-mêmes votées le 25 février 2013, j'y reviendrai Il s'agissait d'un montant de 3,25 millions d'euros alloués par la Région bruxelloise destinés aux travaux d'infrastructures sportives du club. Selon les autorités communales, la totalité des travaux convenus n'a pas été entreprise, ni toujours bien réalisée, en vertu des conventions signées, je le disais, avec le FC Brussels. À cet égard, il est question d'éclairage non conforme, de pylônes électriques qui avaient été revendus à une société privée, alors qu'ils font partie intégrante du stade, que la tribune bétonnée du terrain C ne correspond pas aux prescrits d'une convention de 2007 et là, j'aurais voulu avoir plus d'informations par rapport à cette convention. Ils n'auraient disposé d'aucun permis.

Par ailleurs, il faut noter que dans la convention régionale signée entre toutes les parties, la contrepartie du versement des subsides engendre une série d'obligations pour les clubs de football et l'ASBL., telle que la promotion dynamique de l'image de la Région et la valorisation du rôle social du sport de haut niveau et que le respect des obligations par les bénéficiaires est assurée par un comité de pilotage, composé de représentants de la Région bruxelloise.

Concernant le contrôle et l'octroi de ce subside, je reviens à cette partie de ping pong. Selon le Cabinet du Ministre Bruxellois des Finances et du Budget, la Région ne dispose pas de l'Administration pour effectuer ces contrôles et donc, selon le cabinet, cette mission est donc assumée par les services de la COCOF. Par conséquent, je souhaite interroger le Collège sur les points suivants : vu que les informations sur le contenu du courrier ont été adressées aux autorités régionales, mais qu'elles ont été également divulguées dans la presse, pourriez-vous nous transmettre une copie de courrier ou même nous en faire part aujourd'hui, puisque j'estime que maintenant, elle a un caractère public ?

Ensuite, j'ai découvert également dans la presse qu'il y avait encore d'autres dossiers concernant des arriérés, en matière de factures d'eau. Par rapport à la convention qui a été présentée, soumise à l'adoption du Conseil communal, le 25 février 2013. Je rappelle que pour cette convention, ma formation politique s'était abstenue parce qu'il y avait un manque d'explication, de clarté par rapport à la justification d'une partie des subsides, c'est-à-dire les 40.000 euros qui étaient versés à l'équipe Espoir, dans le cadre de son encadrement. Je me pose la question de l'avenir de cette convention, est-ce qu'il y aura un avenant, quelles seront les mesures prises ? J'entends que les 40.000 euros ont été retenus à titre de garantie, j'aimerais avoir plus d'informations par rapport à cela.

Ma dernière question concerne la collaboration avec le FC Brussels, puisqu'aujourd'hui, on peut le dire, il y a cet espèce de malaise qui a été apporté sur la gestion du Club. On se demande où se trouvent maintenant ces subsides ? On aimerait bien avoir toute la clarté sur ce dossier. Je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Monsieur Ikazban, vous avez la parole. Si d'autres personnes veulent se joindre, qu'ils le fassent savoir en allumant leurs micros.

M. Ikazban :

Merci, Monsieur le Président. Donc, on a la majorité qui envoie un courrier à la Région, qui fait son travail, et puis qui publie ça dans la presse. On se demande quel est l'objectif, quelle est la raison, est-ce que c'est constructif? Est-ce que c'est dans le but de nuire, de jeter l'opprobre? On a le droit en tout cas de se poser certaines questions. Surtout quand on cite des noms et quand on essaye de porter des accusations directes ou indirectes, même si je constate qu'au plus les jours passent, au plus le ton change.

Par contre, je me suis procuré du courrier qui a été envoyé par la majorité et je vais revenir à l'instant sur l'un des paragraphes qui dit simplement : dans la mesures où nous héritons, en tant que nouveaux mandataires communaux de cette situation plus que préoccupante, il nous a semblé urgent et extrêmement important d'attirer votre attention, patati patata. Alors d'abord, je veux ramener quelques éléments d'informations complémentaires, parce que dire et prétendre qu'on n'est pas au courant d'un dossier, alors qu'en principe on devrait l'être, soit c'est de l'incompétence, soit c'est de la mauvaise foi.

Alors, je sais que certains confondent le commerce, la calomnie et la diffamation et je comprends qu'ils continuent, parce que sinon ils vont avoir l'air ridicule devant les autres. Les subsides de la Région, sont des subsides qui ont été créés pour la formation. Ces subsides permettent, permettaient en tout cas, à une Commune, à des clubs d'investir de l'argent. En partie, pour de l'investissement, pour la rénovation, et en partie pour du fonctionnement, il faut savoir ça. Donc il y a 2 volets à ça. D'ailleurs, tout ça a été lancé, quand feu Daniel Ducarme a été Ministre-Président. Les choses se sont poursuivies et la Commune de Molenbeek-Saint-Jean a pu bénéficier d'une série de subventions. Et la Commune sert d'interface, la Commune est un intermédiaire, uniquement entre le Club et la Région de Bruxelles-Capitale. Intermédiaire pourquoi? Parce que, je ne sais pas si vous le savez, chers collègues, mais la Région ne peut pas subsidier directement des clubs. Donc elle passe par la Commune. Et la Région ne fait pas les choses n'importe comment, puisque la Région prévoit à chaque fois une convention tripartite qui est signée à la fois par les clubs, par la Commune et par la Région. Des conventions qui reprennent certaines obligations de chacun des signataires et qui reprennent les programmes, ce qui est prévu de faire normalement cette année-là. Et donc, toutes ces conventions, depuis 2006, elles sont passées chaque fois et d'ailleurs, vous pouvez vous procurer les PV, parce que moi, j'ai réussi à me les procurer auprès du Secrétariat communal. Je rappelle à tout le monde que l'article 84 de la Loi communale permet au moindre Conseiller communal de demander toutes les informations sur un dossier, tous les éléments. Ces conventions ont toujours été approuvées par le Collège et par le Conseil communal, approuvées à l'unanimité, même quand les Ecolo étaient dans l'opposition. Donc dire qu'on n'était pas au courant... Dans un Collège, soit on sort, j'ai entendu dire que Moureaux faisait peur, si certains avaient peur de Moureaux, ça ne les empêchait pas de lire et de prendre connaissance de certains éléments, de dossiers dans des conventions. Donc, tout était dans les conventions, des conventions qui venaient de la Région, approuvées par un Gouvernement régional, où tous les partis politiques ont été partie prenante à un moment, et est visé par l'Inspection des finances.

Quand je dis que les conventions ont été approuvées à l'unanimité, oui, sauf une, sauf la dernière, celle que nous a été présentée ici le mois passé, je pense, la convention en février 2013, pour la convention de 2012. Et là, en fait, on n'a pas approuvé à l'unanimité parce que mon groupe s'est abstenu, on s'est abstenu, parce qu'on a constaté qu'on diminuait le subside de l'école des jeunes. Au fur et à mesure des années, et en ayant pris connaissance des certaines difficultés des clubs, je ne suis pas resté sans réagir et complaisant, comme j'ai pu le lire dans certains médias. J'ai agi et ce que j'ai fait, moi comme Echevin responsable de ma matière, j'ai garanti un subside de 200.000 euros pour l'école de formations des jeunes de Molenbeek. Je constate que la majorité nous a proposé le mois passé une diminution de ce subside, et pire encore, il n'y a même pas un mois, on nous proposait de donner 40.000 euros au club professionnel.

C'est curieux, aujourd'hui, on reproche au club professionnel des choses, alors que vous avez approuvé cette convention que le Collège vous a proposé où on donnait de l'argent aux clubs professionnels. Alors, j'ai entendu dans la presse qu'on parlait de clef de répartition 80/20, je pense que certains ont des problèmes avec les mathématiques. Il n'y a jamais eu de clef de répartition pour la simple raison qu'o a toujours garanti 200.000 euros pour l'école des jeunes, quel que soit l'enveloppe globale.

Alors c'est vrai que la convention 2012, celle qu'on vous a proposée, il y avait 200.000 euros au total. L'année d'avant, c'était 250.000 euros, 200.000 euros pour les jeunes.

M. le Président :

Monsieur Ikazban, je vous demande de conclure s'il vous plaît ! Vous dépassez votre temps de parole.

M. Ikazban :

Là, vous êtes en train de me museler !

M. le Président :

Pas du tout, vous dépassez votre temps de parole, tout simplement.

M. Ikazban :

C'est très grave, Monsieur le Président, des accusations ont été portées et les Conseillers.

M. l'Echevin El Khannouss :

C'est déjà mieux, il rectifie lui-même !

M. Ikazban :

Donc, quand on dit qu'il y avait une clef de répartition 80/20, ce n'est pas vrai ! Il y a toujours eu 200.000 euros pour l'école des jeunes. Donc, c'est une information erronée, je vais mettre ça sur le compte d'une méconnaissance du dossier.

Je rappelle que la Commune servait d'intermédiaire, d'interface, que le Receveur communal, un des deux fonctionnaires apolitique, peut confirmer et confirme en tout cas, que toutes les opérations financières ont été faites en toute légalité et dans les règles, et il peut même aller plus loin, puisque le Receveur communal, Monsieur Gilbert Hilgen, peut confirmer, peut attester et peut témoigner de mon action vers le Gouvernement à chaque fois, depuis un certain nombre d'années, pour alerter la Région sur un certain nombre de difficultés que le Club rencontraient. Puisqu'évidemment, le club a commencé à rencontrer des difficultés ces dernières années et il est clair qu'il fallait tenir compte de cet aspect-là important.

Puisque certains trouvent que je suis trop long, je vais dire simplement, quand on dit qu'on a été complaisant avec un club, quand on dit qu'on n'a pas agi, alors que ce n'est pas moi qui suis censé s'occuper du contrôle... C'est vrai qu'il y a eu des problèmes, il y a eu des retards dans certains travaux, il y a eu des travaux qui n'ont pas été réalisés, des travaux qui ont été mal réalisés, c'est vrai. Ce sont des éléments réels, mais je les ai signalés, moi ! Dès 2008, je les ai signalés à la Région par écrit, moi ! J'ai signifié au club, j'ai fait une mise en demeure au club en novembre 2008. Moi, je n'ai pas fait une lettre que j'ai jetée en pâture à la presse pour essayer d'éclabousser des gens et créer des écrans de fumée. Moi, j'ai pris mes responsabilités. Je vais vous lire deux passages importants de mon courrier que j'ai envoyé le 26 novembre 2008. Le club demandait un certain nombre de choses, des subsides supplémentaires et je réponds quoi : « je me dois d'attirer votre attention sur le fait que la tribune prévue sur le terrain C et pour laquelle le FC Molenbeek Brussels a déjà reçu 425.000 euros sur le suivi de 2007, devrait se faire suivant la convention du type de celle présente sur le terrain B. Or, il appert que la décision de bâtir une tribune de béton pour laquelle vous sollicitez aujourd'hui 325.000 euros supplémentaires, était prise sans doute de bonne foi, mais de manière unilatérale et que de

surcroit, elle ne me paraît pas être en conformité avec le permis d'urbanisme reçu initialement. Dès lors, vous comprendrez que je ne puis raisonnablement pas satisfaire votre demande pour obtenir des subsides supplémentaires à la Région, je ne peux pas satisfaire à votre demande d'obtenir des subsides supplémentaires à la Région...notamment pour l'aménagement de cette tribune, sans avoir au préalable effectué les démarches légales requises pour la régularisation de ce permis d'urbanisme ». Je n'étais pas Echevin de l'urbanisme, mais en tout cas, j'ai fait une mise en demeure à ce club, pour lui dire en tout cas de se mettre en conformité par rapport au problème d'urbanisme. Je n'étais pas Echevin des Finances et j'ai signalé à la Région des problèmes financiers du club et des problèmes de mauvaise gestion des deniers publics.

Permettez-moi par ailleurs, et je terminerai avec ça, de rappeler qu'en la matière, il y a une obligation de la part du club, de fournir à la Région, dans les délais impartis, les justificatifs des dépenses effectuées dans le cadre de ce subside depuis 2006. Donc, je rappelle ici une règle qui est dans les conventions, le club doit justifier ses dépenses auprès de la Région, pas auprès de la Commune. J'ai rappelé cette obligation au Président du club.

Dans ce courrier, je demande aussi au Président, de terminer dans les termes convenus, la réalisation de ce terrain, pour qu'il puisse être mis à disposition de ceux à qui il est essentiellement destiné, c'est-à-dire, les jeunes de l'école de formation de Molenbeek.

Alors Monsieur le Président, excusez-moi si j'ai été un petit peu long, mais vous savez quand on jette en pâture des informations et qu'on essaye de jeter le trouble, je pense qu'il y a à un certain moment, certaines vérités qu'il faut oser mettre sur la table. Qu'un Collège affirme qu'il n'était pas au courant, c'est faux, ce n'est pas possible. Dire que j'ai été complaisant, voilà déjà une lettre qui prouve tout le contraire. Tout ce qui a été affirmé dans la presse, ce sont des mensonges, ce sont des calomnies. Alors maintenant, c'est le fonds de commerce de certains, mais moi, je ne vais pas polémiquer. Ce qui m'a toujours animé, c'est le sport, ici, à Molenbeek, rendre le sport accessible à tous et toutes. Et je pense, que ces dernières années, j'ai réussi, avec des moyens financiers qui viennent de la Région, qui viennent du Fédéral, à rénover l'ensemble de nos installations sportives. Les chantiers qui sont en cours, ce sont également des chantiers que j'ai lancés.

Moi, je voudrais simplement vous dire, comme je l'ai fait la fois dernière, Monsieur Vermeulen, malheureusement, nous a quitté, je voudrais simplement dire, tout-à-fait sereinement, parce que je ne vous ai pas livré tous les documents et toutes les informations dont je dispose, j'en garde encore un petit peu sous la semelle, je vous rassure, mais je voudrais simplement dire, et je m'adresse à l'ensemble des membres de ce Conseil communal, à l'ensemble de cette majorité et de ce Collège, je crois que les 95.000 habitants de Molenbeek méritent mieux que ces polémiques, tout-à-fait stériles, calomnieuses et diffamatoires.

Alors moi, je voudrais, encore une fois, demander à cette majorité de faire son travail et d'arrêter de cultiver cette rancœur, d'arrêter de cultiver cette haine à notre égard. Ça fait plus de 100 jours que vous êtes au pouvoir, faites votre travail. Travaillez dans l'intérêt des Molenbeekoïses et Molenbeekoïses, et soyez - vous pouvez rigoler, Madame Schepmans – dignes du mandat que les électeurs vous ont confié. Vous et nous dans l'opposition. Arrêtons cette calomnie, parce que vous savez, au final hein, c'est la Commune de Molenbeek que vous salissez et c'est la classe politique que vous ridiculisez.

M. le Président :

Merci Monsieur Ikazban. Je passe la parole à Monsieur El Khannouss.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président. Monsieur Vossaert, vous allez pouvoir attendre un petit peu, pour que je puisse vous donner les éléments de réponse à votre question, parce que j'ai vraiment envie de répondre d'abord à l'ancien Echevin de sports, parce qu'il n'a pas cessé de m'attaquer, de nous attaquer, en nous présentant comme finalement des personnes qui aiment bien allumer des feux et jeter l'opprobre et l'anathème etc., au lieu de travailler, en tout cas, c'est ce que j'ai pu lire dans la presse. J'ai presque envie de vous croire, Monsieur Ikazban, quand je vous entends parler, vous avez cette prétention à déformer la réalité historique, on a l'impression que si un jour vous arrêtez la politique, vous pourrez faire du théâtre, sincèrement, parce que vous êtes bon. Vous êtes bon, parce que quand je vous entends parler, on a l'impression, vous parlez de problèmes qui ont débuté en 2007-2008, vous êtes venu un jour au Collège nous annoncer qu'il y avait des graves problèmes avec Monsieur Vermeersch et qu'il fallait, d'une manière collégiale, que nous trouvions des solutions. Je n'ai jamais dit que vous étiez le responsable des problèmes qui ont été causés par Monsieur Vermeersch. Par contre, l'incurie se situe au niveau du fait que vous auriez pu dénoncer haut et fort au sein du Collège un dysfonctionnement grave, parce que, que-ce que nous avons fait finalement? Nous avons pris notre responsabilité, et ici, le Sport, c'est moi qui en ai hérité, j'ai effectivement demandé à voir comment les subsides ont été utilisés. Mais je vous rappelle que l'intérêt du monde médiatique pour cette question, c'est vous qui l'avez initié en, je vous le dis sans mettre des gants, en mentant, par rapport à cette fameuse clé de partition. Parce que les 80% et les 20%, je n'ai fait que mettre en œuvre ce que vous avez décidé durant la législature précédente, les années passées en interrogeant au service des Sport devant la demande de Monsieur Vermeersch, ils m'ont très clairement dit, et vous savez que ça a été repris dans le courrier que nous avons adressé au Ministre Président, qui je le rappelle, était à la tête de cette fameuse commission de suivi de la réalisation des travaux et apparemment, là, il y a eu un problème.

De quoi s'agit-il ? 250.000 euros, vous l'avez évoqué, c'était 200.000 euros pour l'école de foot, vous l'avez répété trois ou quatre fois et 50.000 euros pour Monsieur Vermeersch qui, théoriquement, devaient être utilisés pour la post formation. Mais sachez que cet argent a été saisi par un huissier pour payer un joueur qui avait lancé des procédures judiciaires contre Monsieur Vermeersch. Donc excusez-nous de quand même faire notre devoir de responsables de la Commune en informant les autorités subsidiantes qu'il y a un grave problème, que l'argent public est utilisé pour payer un joueur et là, je pense que cette fameuse clé de partition, c'est vous qui l'avez décidée, aujourd'hui vous le reniez, mais ça, c'est vous et votre conscience. Je ne peux malheureusement pas vous apprendre à être honnête, mais je ne reviendrai pas là-dessus.

En ce qui concerne les travaux, sachez Monsieur Ikazban, que nous avons été contactés par les ouvriers qui gèrent le Stade Machtens et qui nous ont annoncé qu'une entreprise était venue prendre des mesures pour déplacer les fameux poteaux électriques. L'entreprise qui est venue pour transporter ces poteaux électriques, nous a signalé que Monsieur Vermeersch aurait revendu ces poteaux à une entreprise qui se trouve..., j'ai ça quelque part dans un document que j'ai envoyé. Donc, nous avons pris contact avec le Secrétaire communal et nous avons envoyé une mise en demeure à Monsieur Vermeersch pour lui interdire de vendre quoi que ce soit et encore moins de laisser partir ces poteaux qui appartiennent à la collectivité et qui ont été payés par les deniers publics. Et donc, sachez que Monsieur Vermeersch nous a envoyé un courrier – parce que vous dites que vous avez d'autres documents sous votre semelle et je trouve bizarre qu'on les mette en dessous d'une semelle– par contre moi, j'ai un document, un document qui m'a été envoyé par Monsieur Vermeersch, qui me dit qu'effectivement les travaux d'éclairage n'ont pas été effectués suite à votre demande. Il y a votre nom qui est repris dans un document. Maintenant, je ne reviens pas sur votre proximité avec Monsieur Vermeersch, sur votre amitié que vous aviez avec lui, mais moi, je n'ai jamais remis en question la responsabilité de la Commune dans le suivi des

travaux – je sais très bien que c'était la Région qui devait en assumer le suivi – mais simplement il est incompréhensible que vous n'ayez pas tiré la sonnette d'alarme plus tôt, parce que des subsides qui sont octroyés d'année en année pour des travaux conséquents, certains ont été réalisés, là, on est tous d'accord, d'autres ont été mal réalisés, et d'autres qui devaient être réalisés, n'ont pas été réalisés. Je rappelle que c'est 3.250.000 euros qui ont été donnés à Monsieur Vermeersch et à aucun moment, Monsieur Ikazban, vous êtes venus au sein du Collège, et nous avons ici plusieurs personnes qui ont été dans le Collège sortant, Monsieur Van Damme qui est dans l'opposition, peut en témoigner, vous n'êtes venus tirer à la sonnette d'alarme. Jamais! Effectivement, ça passait, et chaque fois qu'on a voulu aborder la question, vous ou le Président du Collège, faisiez en sorte qu'on ne puisse pas ouvrir un débat serein sur la question, parce qu'évidemment il était de notre intérêt de pouvoir tous ensemble réfléchir et essayer de trouver une solution à ce problème. Et donc, il s'agit véritablement d'une incurie et je pense que vous en avez la responsabilité.

Moi, je tiens à dire simplement à Monsieur Vossaert par rapport aux 40.000 euros, effectivement, on a demandé au Receveur de les retenir, parce qu'il faut savoir que, après avoir reconsulté le dossier, il apparaissait que Monsieur Vermeersch devait 54.000 euros de consommation d'eau depuis 2004, et donc il était normal qu'on prenne nos garanties pour être sûrs que cette facture soit honorée par Monsieur Vermeersch.

Voilà, où on en est aujourd'hui, des courriers ont été envoyés au Ministre qui compose le Comité de suivi, nous avons été contacté par le cabinet Vanhengel qui veut nous rencontrer pour pouvoir avoir une mise au point par rapport à la situation actuelle, et donc au stade d'aujourd'hui, j'ose espérer que la Région prendra ses responsabilités en la matière.

M. le Président :

Monsieur Vossaert, vous souhaitez réagir?

M. Vossaert :

Oui, donc je savais bien que ça allait susciter peut-être un échange entre le nouveau et l'ancien Echevin des Sports. Mes questions sont tournées plutôt vers l'avenir, même s'il faut faire tout ce travail de clarté au niveau de tout ce qui s'est passé antérieurement. Maintenant, concernant la convention qui a été adoptée, j'entends bien qu'il y a eu une garantie, parce qu'il y a une arriéré en matière d'une facture d'eau, mais est-ce que, par rapport à cette convention, puisqu'il y avait 40.000 euros qui étaient normalement adressés à l'équipe espoir, et bien, qu'en est-il de ça? Est-ce qu'on va juste maintenant bloquer cet argent en défaveur de cette équipe espoir? Et ma deuxième question, concernant le courrier, est-ce qu'il est possible de pouvoir en bénéficier? Parce que moi, à part Monsieur Ikazban, je n'ai jamais eu connaissance de ce courrier, donc le courrier que vous avez adressé aux autorités régionales. Ensuite je reviens par rapport à la question que j'avais déjà posée à l'époque, c'était de bénéficier des conventions antérieures qui ont été adoptées.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Je donne la parole à Monsieur El Khannouss. Non, Monsieur Ikazban, vous n'êtes pas le principal intéressé dans l'interpellation, c'est Monsieur Vossaert, l'interpellant. Et vous avez interpellé les 26 autres conseillers qui sont en face de vous, donc ne commencez pas ce débat-là, c'est fini. Monsieur El Khannouss, vous avez la parole.

M. Ikazban :

On m'accuse de mensonges et ainsi de suite et vous ne voulez pas me donner la parole. Ok, j'en prends bonne note Monsieur Eylenbosch !

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président. Monsieur Vossaert, comme je vous l'ai dit, les conventions et le suivi de celles-ci devaient théoriquement être assurés par la Région. Effectivement, il y a eu un véritable problème en termes de suivi. Je vais vous parler sans langue de bois, je suis étonné qu'on ait donné autant d'argent – et il est vrai que nous servions que des boîtes aux lettres – à des clubs sportifs. Parce qu'apparemment, ce problème ne se pose pas qu'à la Commune de Molenbeek et que, par exemple, on n'a aucune garantie que les clubs sportifs ont appliqué la loi sur les marchés publics par rapport à des travaux. Donc moi j'ai reçu un courrier, par exemple de Monsieur Vermeersch, qui me dit qu'il a fait 35.000 euros des travaux en mettant des lignes, qu'il a mis de la peinture dans tel local, qu'il a mis 3 vis dans tel local, j'exagère un peu, et donc je suis relativement étonné par rapport au fait qu'il n'y a pas eu le même sérieux qui est imposé obligatoirement aux pouvoirs publics que dans celui qui a été imposé à Monsieur Vermeersch. Donc, en termes de suivi, au jour d'aujourd'hui, il ne reste que ces 40.000 euros qui sont bloqués au niveau de la Commune. Je ne pourrais pas vous répondre pour l'avenir. Donc, quelle sera la décision de la Région en la matière, ça c'est un grand point d'interrogation. Vous savez, on est dans une crise budgétaire très importante. En ce qui concerne la suite de la mise en conformité des travaux, il est clair que le nouveau Collège va mettre tout en œuvre pour essayer de pouvoir légaliser et régulariser cette tribune évidemment, mais aussi de pouvoir doter ce terrain d'un éclairage pour que nos jeunes puissent l'utiliser en soirée, ce qui n'a pas été fait depuis 5 ans. C'est vraiment dommage parce qu'on s'intéresse beaucoup à l'école des jeunes, mais on voit que dans les faits, on ne met rien en œuvre pour pouvoir les faciliter les choses. Et donc, nous allons mettre tout ce qu'il faut en œuvre pour doter ce terrain d'un éclairage, pour qu'il puisse être utilisé en soirée.

M. Ikazban :

C'est scandaleux ! On me fait in procès d'intention et on m'interdit de répondre. C'est scandaleux de votre part Monsieur Eylenbosch !

M. le Président :

Monsieur Ikazban, vous n'avez plus la parole, l'incident est clos.

**5. Interpellation introduite par Monsieur Vossaert, conseiller communal FDF, relative à la rénovation et à l'extension de deux magasins.
Interpellatie ingediend door Mijnheer Vossaert, gemeenteraadslid FDF, betreffende de renovatie en de uitbreiding van twee winkels.**

M. le Président :

Je donne la parole à Monsieur Vossaert pour la lecture de son interpellation.

M. Vossaert :

Par rapport à mes deux questions d'obtenir l'information, donc d'obtenir le courrier que vous avez adressé à la Région et les conventions intérieures. Vous n'aviez pas répondu officiellement que vous alliez me les transmettre.

M. l'Echevin El Khannouss :

Monsieur le Président, si je puis me permettre, effectivement, vous pouvez réclamer ces courriers auprès du Secrétaire communal qui vous les transmettra bien volontiers.

M. le Président :

Monsieur Vossaert, vous avez la parole par rapport à votre interpellation suivante.

M. Vossaert :

Merci. Suite à la rénovation et à l'extension de deux des surfaces commerciales molenbeekoises sur la chaussée de Ninove et sur la Chaussée de Gand, une enseigne connue dans le secteur alimentaire a prévu l'engagement de 14 nouveaux collaborateurs. Selon le porte-parole de la société, ces nouveaux recrutements constituent une volonté de s'ancrer dans la vie commerciale et sociale de Molenbeek. On ne peut que s'en réjouir. Cette information, parue récemment dans la presse, nous permet de retourner quelques semaines en arrière, plus précisément lors de l'examen du budget et de l'examen de la note d'orientation politique pour la période 2012-2018. Dans le cadre du chapitre consacré à l'économie, il est prévu qu'une attention particulière sera donnée aux différents noyaux commerciaux de la Commune, comme la Chaussée de Gand ou la Chaussée de Ninove, donc les deux axes dont on parle aujourd'hui, en vue de favoriser leurs développements économiques en partenariat avec la Région bruxelloise.

Alors, en parallèle, un plan d'action – toujours dans cette note d'orientation politique – un plan d'action pour le développement économique fixera notamment la stratégie communale d'accueil des entreprises et de soutien à l'innovation et à la création d'emploi. Alors, au vue de ces éléments, je souhaite interroger le Collège des Bourgmestre et Échevins sur les points suivants : d'une part, combien de Molenbeekoises et de Molenbeekoises ont été engagés juste à cette procédure de recrutement? Est-ce que vous avez la capacité de me donner cette information? Alors, cette entreprise qui a envie de s'ancrer dans la vie commerciale et sociale de Molenbeek, a-t-elle fait appel aux services offerts par la Commune, notamment via la Maison d'emploi et sa Commission des employeurs? Et alors, quelles sont les mesures prises afin d'inscrire les activités de cette entreprise, qui se rénove et qui va subir une extension, dans la nouvelle stratégie communale d'accueil des entreprises et de soutien à l'innovation et à la création d'emplois? Voilà, je vous remercie.

M. le Président :

Merci Monsieur Vossaert. Monsieur El Khannouss, vous avez la parole.

M. l'Echevin El Khannouss :

Merci Monsieur le Président. Enfin, un sujet moins polémique! En tout cas, Monsieur Vossaert, je pense que tous les Conseillers ici présents doivent se réjouir qu'il y a encore des entreprises qui s'étendent dans notre commune et qui s'implantent d'une manière beaucoup plus importante. En ce qui concerne Lidl, vous devez savoir que nos relations avec cette entreprise ont débutées en 2010. En 2010, en tant qu'Echevin de l'emploi, j'ai reçu un jour sur mon bureau un gros dossier d'une demande de permis socio-économique. Il faut savoir que Lidl a acquis le bâtiment Cash Well qui se trouve rue Delaunoy au numéro 14-16, et donc ils ont introduit un permis socio-économique à la Région et la Commune doit donner un avis dans le cadre d'une consultation. Et donc, d'initiative, mon service de l'Emploi a pris contact avec la direction de Lidl et nous avons pu ainsi mettre en place une véritable collaboration avec, et vous l'avez évoqué, la Commission des employeurs. Il faut savoir que, bien avant qu'ils ne commencent leurs travaux d'extension, nous avons travaillé à la mise à l'emploi de Molenbeekoises. Il faut savoir que l'année dernière, nous avons mis près de dix-sept Molenbeekoises grâce à la Commission des employeurs. Vous savez, la Commission des employeurs, c'est une structure qui est composée de la Commune, de la Maison de l'emploi, du CPAS de Molenbeek, ainsi que, je pense, de l'ALE. Donc, c'est une structure qui a pour vocation de mettre en concordance l'offre et la demande. Nous avons des demandeurs

d'emploi qui sont coachés, qui sont prêts, et qui ont une disponibilité immédiate et ça nous permet de pouvoir directement les mettre en contact avec des employeurs qui cherchent des gens formés.

Dans le cadre de Lidl, nous avons saisi la balle au bond, et nous avons pu mettre en place cette collaboration qui a été extrêmement fructueuse et que nous souhaitons évidemment voir se poursuivre. Alors, quelques chiffres par rapport à la rue Delaunoy, les travaux n'ont pas encore commencé, nous avons pu, grâce à ce premier contact, mettre dix-sept Molenbeekoïses et Molenbeekoïses au travail. Pour la chaussée de Gand, les contacts que nous avons eus avec eu, il faut savoir qu'il y a 21 personnes, dont 6 personnes qui travaillent temps plein au jour d'aujourd'hui, et que ce projet d'extension devait créer théoriquement trois emplois de mi-temps et un temps plein. Pour la chaussée de Ninove, il faut savoir qu'en août 2012, donc il y a quelques mois, ils nous proposaient de créer sept emplois, dont deux à temps-plein. Et pour la rue de Rotterdam, c'est trois emplois et un à temps-plein.

Donc tout ça pour vous dire, Monsieur Vossaert, que nous avons été proactifs en la matière et que nous essayons de mettre tout en œuvre évidemment pour mettre un maximum de Molenbeekoïses à l'emploi et que cette Commission des employeurs, dans les prochaines semaines, va être renforcée et aura pour vocation, évidemment, non seulement de démarcher les entreprises qui sont actives sur le territoire de la Commune. Nous avons eu le plaisir, par exemple, avec le Collège et la Bourgmestre de visiter Takeda. C'est une entreprise pharmaceutique qui se trouve chaussée de Gand qui emploie près de trois cent personnes. Je peux vous dire qu'ils ont la volonté de collaborer avec la Commune et avec la Mission locale. Donc nous sommes vraiment dans une dynamique de pouvoir en symbiose avec le tissu économique de la Commune, et évidemment, si l'opportunité nous est donnée, de s'étendre au-delà des frontières communales.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss. Je donne la parole à Monsieur Vossaert.

M. Vossaert :

Je vous remercie pour les chiffres et les précisions concernant votre collaboration avec cette enseigne. Maintenant, j'aurais juste voulu avoir une précision quant à la stratégie par rapport à la coexistence entre petits commerces et grandes surfaces, parce que j'estime qu'ici, tant la chaussée de Gand que la chaussée de Ninove, où cohabitent les commerces importants et les petits commerces, donc j'aurais voulu avoir votre avis par rapport à ça.

M. le Président :

Merci. Monsieur El Khannouss, vous avez la parole.

M. l'Echevin El Khannouss :

Très rapidement, Monsieur le Président. Évidemment, nous sommes installés depuis quelques mois seulement et, avec tous les opérateurs, tous les acteurs, nous allons nous mettre autour de la table et nous allons réfléchir ensemble. Nous l'avons rappelé dans notre déclaration de politique générale, nous allons finaliser un plan de développement économique et cette question sera abordée dans ce cadre-là, et bien évidemment, en sachant que nos manettes ou nos leviers pour pouvoir agir efficacement par rapport parfois à cette concurrence qui pourrait y avoir, est très limitée. Ces enseignes-là sont des enseignes

qui offrent des produits à des prix relativement bas et qui attirent une certaine partie de la population. Donc nous allons évidemment y réfléchir pour voir comment nous pouvons faire vivre en bonne intelligence ces deux types de commerce.

M. le Président :

Merci Monsieur El Khannouss. L'incident est clos.

6. Interpellation déposée par Monsieur Magérus, conseiller communal PS, relative au coin vert communal.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Magérus, gemeenteraadslid PS, betreffende de gemeentelijk groene hoek.

M. le Président :

Monsieur Magérus, vous avez la parole pour la lecture de votre interpellation.

M. Magérus :

Merci Monsieur le Président. Une brève interpellation, une personne âgée, tout à fait dépitée, mal informée, a découvert récemment que notre coin vert communal ne se trouve plus sur le site des Plantations. Pour la bonne information des Conseillers, le coin vert est un lieu où les citoyens molenbeekoïses peuvent se débarrasser des huiles usagées, de la peinture, radio-médical, petits déchets chimiques en général.

D'après les dires de cette Molenbeekoïse, qui a eu du mal à tout porter sur place, et qui sur place a obtenu pour seule réponse: « ce n'est plus ici, mais au Scheutbosch. Allez savoir où, au Scheutbosch ? »

Alors mes questions sont les suivantes :

1) A-t-on informé la population? À ma connaissance, ni par écrit, ni par la voie électronique. Avant, le journal communal donnait ce genre d'information. Pourquoi n'a-t-on pas jugé nécessaire d'informer la population?

2) Pourquoi avoir choisi un lieu aussi décentré, à côté de la ferme Claes, ex futur projet de la Maison de la Nature? Ce beau projet d'ordre environnemental qui existe aussi grâce à Beliris, mais qui s'avère à l'abandon au niveau communal depuis plus de 7 ans. L'état de délabrement de la bâtisse, la ferme Claes, je n'exagère pas, est à l'image d'état d'avancement de projet. Alors, je le dis très franchement, très sereinement, en évitant le ton que certains ici utilisent ici à ce Conseil communal, installer le coin vert à cet endroit, même transitoirement, à mon opinion, c'est que ça fait tache deux fois. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus. Quelqu'un souhaite se joindre ? Monsieur Ait Jeddig, vous avez la parole.

M. Ait Jeddig :

Je me joins à cette interpellation, d'autant plus qu'on pourrait l'envisager comme piste de réponse à l'interpellation des habitants, et essayer de mieux informer les gens sur où se trouve le coin vert pour déposer leurs huiles, leur peintures et leurs déchets, et puis voir éventuellement comment mieux équiper ce coin vert – enfin, je ne sais pas pourquoi on

l'appelle le coin vert – pour déposer les déchets. Il faudrait donc mieux équiper ces coins verts pour pouvoir mieux se débarrasser de ces déchets.

M. le Président :

Merci Monsieur Ait Jeddig. Monsieur Mahy, vous avez la parole.

M. l'Echevin Mahy :

Merci Monsieur Magérus pour votre question. Vous l'avez dit, effectivement c'est un déménagement provisoire. Pourquoi a-t-on déménagé ce coin vert? C'est parce qu'un chantier va commencer fin du mois pour le réaménagement des chemins du site des Plantations, donc au boulevard Mettwie.

Pourquoi a-t-on prévenu assez tard? C'est dû aux conditions atmosphériques, qui sont inhabituellement rigoureuses et qui ont occasionné un retard du planning de l'entreprise qui exécute tant les travaux à l'école 16 qu'aux Plantations. Donc, le retard a pris sur le premier chantier, a eu des répercussions sur le second. Il se fait qu'on a été prévenu un peu au dernier moment sur le commencement du chantier. Dès que la date du déplacement du coin vert a été connue, vers la troisième semaine de janvier, le préposé a eu pour mission de prévenir, d'informer les usagers de cet état de fait et donc de l'adresse du déménagement des installations, et ce à partir de la troisième semaine de janvier. Et à partir du 4 février, il y a eu une affiche et un plan pour compléter l'information.

Alors, vous avez raison sur un point concernant le site web, en fait, à moitié raison puisque c'est une autre question qu'on a abordée, le problème, c'est que le site web est dépassé, et donc vous êtes tombé sur une des page qui n'indiquait pas le changement de lieux et je vais vous envoyer une page qui l'indique. Donc c'est un problème du site web qui a perdu toute cohérence, et je suis désolé que vous êtes tombé sur la mauvaise page, il y avait effectivement une autre page qui indiquait le changement.

Au sujet du pourquoi on n'a pas mis ça dans le journal communal, parce que pour l'instant, si je ne me trompe pas, il n'y a pas encore eu de journal communal, et de toute façon, un journal communal se prépare 1 mois au moins, si pas 2 mois à l'avance. Donc il est impossible de prévoir cela, mais pourtant pour le prochain numéro, c'est une éventualité. Et également, on ne pouvait pas faire un toute-boîtes, parce que pour 95.000 habitants, pour un fait qui n'est pas si important..., enfin on ne peut pas le faire pour tous les événements qui se passent dans la Commune.

Pourquoi ce lieu était choisi? Plusieurs sites ont été envisagés, notamment celui du château de Karreveld et du Brussels, mais le site de la chaussée de Ninove présentait de nombreux avantages, pourquoi?

- 1) son accessibilité pour les usagers ;
- 2) la présence d'alimentation électrique pour permettre l'éclairage et le chauffage de l'abri du préposé ;
- 3) Il y avait une présence d'une double grille en acier, de nature à sécuriser le site ;
- 4) L'accessibilité pour les services chargés de l'entretien tel que le camion porte-containers ou d'autres véhicules destinés à la vidange de conteneurs, donc la place était assez intéressante pour utiliser cet endroit.

La fin des travaux est prévue pour fin juin, un retour du coin vert vers le boulevard Mettwie étant envisagé, si tous les plannings se tiennent, dans le courant du mois de juillet. Si vous voulez plus d'informations, Monsieur le Président, je peux laisser la parole à

madame Gadaleta au sujet de la Maison de la Nature, sinon je répondrai encore en complément à Monsieur Magérus si besoin est.

M. le Président :

Madame Gadaleta, vous avez la parole.

Mme l'Echevine Gadaleta :

Je voulais quand même être précise sur un point. Le projet de la Maison de la Nature n'a pas été abandonné par la Commune, en tout cas pas par ce Collège. Il faut savoir que la Commune a confié la tâche de la coordination de la Maison de la Nature à une personne. Deuxièmement, au niveau du Collège, on a décidé de composer un Comité de pilotage pour piloter le projet. Au niveau bâtiment, il y a un permis d'urbanisme qui a été introduit, et un bureau d'architectes a eu la tâche par Beliris de commencer à travailler sur le cahier des charges pour la rénovation. Donc, je ne pense pas que tous ces éléments puissent dire que la Commune abandonne ce projet.

M. le Président :

Merci Madame Gadaleta. Je donne la parole à Monsieur Magérus.

M. Magérus :

Au moins, une bonne nouvelle, j'entends que le projet pour la Maison de la Nature va revivre, va continuer, très chouette! Moi, je voudrais quand même vous dire 3 choses: il y a déjà peu d'offres qui sont faites aux citoyens molenbeekoïses par rapport à ce genre de services. En le décentrant de cette manière-là, à la limite, on rend service aux gens, mais je crains qu'on rende service à un minimum de Molenbeekoïses et qu'on va rendre service surtout à des habitants des Communes limitrophes. Vous me direz, pour l'environnement, l'important, c'est qu'on y apporte ses déchets. Je ne crois pas que cela rendra service spécialement aux Molenbeekoïses.

Deuxième chose, Monsieur Mahy, vous êtes très gentil, mais c'est la première fois que j'entends que les conditions atmosphériques ont une incidence sur l'électronique, sur l'informatique. En tout cas, il n'y a pas eu d'information, c'est clair. Ce qui m'amuse, c'est qu'il y a un an, deux ans, d'aucuns critiquaient le manque de communication et la mauvaise utilisation de l'outil d'internet. Je m'en souviens encore, ici, au Conseil communal. Je vois où on en est, rien sur internet. Rien, aucune information! C'est un constat, je le fais sereinement, sans haine, je le dis clairement. Personne ne pourra dire que ce n'est pas vrai.

Troisième chose, sachez-le, ce que je regrette le plus dans cette affaire-là, c'est que l'environnement est un travail de longue haleine pour la propreté publique, pour l'environnement, le travail de précaution, la conscientisation, l'information pour les gens. Et quand on a à faire à des gens qui sont civiques, qui font l'effort, qui plus est, ici, des moins jeunes, qui font l'effort et qui se retrouvent devant une porte fermée, et bien sachez-le, ça n'étonnera personne, que si on continue à traiter avec autant de désinvolture certains Molenbeekoïses, et ici parmi les plus faibles en plus, je serai intraitable. Merci.

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus. Monsieur Mahy, vous avez la parole.

M. l'Echevin Mahy :

Je vous enverrai l'hyperlien de la page indiquant le changement de lieu. Deuxième chose, on ne base pas la qualité d'un service sur un témoignage. Le service chargé du coin vert a fait son job, il a informé les gens. Si la personne n'a pas eu l'information, j'en suis bien

désolé, mais je n'irai pas jusqu'à dire que le service qui s'occupe du coin vert manque à sa tâche.

Et la dernière chose, c'est que on a choisi le meilleur lieu qui se présentait à nous, un point c'est tout. Le problème c'est que ça se trouve chaussée de Ninove, c'est décentré, mais ce n'est que provisoire, je le rappelle, ce n'est que provisoire.

M. le Président :

Monsieur Magérus, vous avez la parole.

M. Magérus :

Je n'ai jamais dit que le service coin vert manquait à sa tâche. Ça, je ne l'ai jamais dit, au contraire, j'ai dit que c'était un service important pour la population, qu'on a décentré d'une manière que je ne comprends pas, mais je n'ai jamais dit que ce service manquait à sa tâche, jamais !

M. le Président :

Merci Monsieur Magérus. L'incident est clos.

7. Interpellation déposée par Monsieur Léonard, conseiller communal MR, relative à l'octroi des subsides communaux.

Interpellatie ingediend door Mijnheer Leonard, gemeenteraadslid MR, betreffende de toekenning van de gemeentelijke subsidies.

M. le Président :

On passe au point suivant, le 103, l'interpellation déposée par Monsieur Léonard, Conseiller communal, relative à l'octroi des subsides communaux.

M. Léonard :

Madame la Bourgmestre, Mesdames et Messieurs les Échevins, puisque c'est le Collège qu'on interpelle, comme le collègue l'a affirmé avec force dans sa note de politique générale, promouvoir le vivre ensemble est une priorité à Molenbeek. C'est un enjeu qui nous concerne tous, élus comme citoyens. A ce titre, je crois qu'il est indispensable que la Commune se montre attentive et même exigeante lorsqu'elle octroie des subsides.

Il serait regrettable que nous encouragions des actions qui aillent à l'encontre des exigences les plus élémentaires du respect mutuel. Je pense par exemple à l'effarante affiche utilisée récemment par l'association molenbeekoise du mouvement Présence et Action Culturelle, un mouvement qui est tout à fait respectable par ailleurs, afin de promouvoir un débat qu'elle organisait. Molenbeek a de nouveau fait l'actualité, elle n'a vraiment pas besoin de faire l'actualité d'une telle manière. Je voudrais donc demander au collègue quels moyens il compte se donner pour veiller à l'avenir à ce que les subsides qu'il octroie servent bien à promouvoir et non à dégrader le vivre ensemble ?

M. le Président :

Madame Piquard, vous avez la parole.

Mme Piquard :

Merci, en effet, un brouillant d'affichette réalisée par un membre de PAC, Présence et Action culturelle, qui ne fait pas partie de cette Assemblée, a circulé. Personnellement, je

trouvais que la caricature qui y figurait, n'était pas acceptable. Présence et Action culturelle s'en est excusée publiquement et a jugé utile d'annuler la conférence. Cependant, l'intitulé de la conférence était : « Et si on parlait librement et sereinement du sionisme ». Un débat qui se voulait ouvert et anti-stigmatisation. C'est peut-être ce qui a fait dire à Monsieur Léonard, dans son interpellation, que et je cite : « Présence et Action Culturelle, un mouvement respectable, par ailleurs ». Il s'agit d'un avis que je partage entièrement, et ici, mon intervention, n'a visé qu'à recadrer quelque peu de choses.

M. le Président :

Merci Madame Piquard. Je donne la parole à Madame la Bourgmestre.

Mme la Bourgmestre :

Je réponds au nom du Collège. Comme l'a dit Monsieur Léonard, comme l'a dit Madame Piquard, évidemment la PAC est une association qui existe depuis fort longtemps à Molenbeek, qui y mène de nombreuses manifestations, à la satisfaction de ses adhérents et d'un public important.

Moi, je voudrais préciser, en ce qui concerne Molenbeek-Saint-Jean, que le PAC est une association culturelle, que les budgets de la Commune pour soutenir les associations culturelles ne sont malheureusement pas très importants. Ils sont d'un peu plus de 7.000 euros et le PAC qui est donc une association culturelle reconnue par Molenbeek, reçoit 700 euros par an. Alors pour l'obtention de ce subside, il est demandé au PAC comme aux autres associations culturelles, de fournir les comptes, la liste des membres, une description du projet pour lequel le subside est demandé, et généralement cette description, c'est la communication des statuts de l'association. Jusqu'à ce jour, il est vrai que la Commune, que le Collège n'a jamais demandé une description des activités qui sont menées par les associations culturelles qui sont soutenues. Mais comme nous l'avons déjà évoqué ce soir, nous souhaitons, enfin les intentions du Collège sont de demander justement un rapport d'activités aux associations, afin d'assurer une bonne répartition des subsides, même si ceux-ci ne sont pas élevés. Je vous dirais que comme vous l'avez souligné, Monsieur Léonard, les associations sont des acteurs qui sont évidemment essentiels au bon développement du vivre ensemble à Molenbeek-Saint-Jean, et donc il convient pour la Commune de les soutenir pertinemment et au mieux de leurs projets.

M. le Président :

Merci Madame la Bourgmestre. Je donne la parole à Madame Piquard.

M. la Bourgmestre :

Ah non, on ne doit pas redonner la parole qu'à l'interpellateur principal. En tout cas moi, je ferais comme ça.

M. le Président :

Non, allez-y, Madame Piquard. J'applique la même procédure que pour les autres interpellations.

M. la Bourgmestre :

Oui mais moi, je ne le ferais pas.

Mme Piquard :

Je voulais juste rappeler à Madame la Bourgmestre que j'ai présidé moi-même Présence et Action Culturelle en son temps et que tout ce qui est demandé pour le justificatif des subsides, nous le remplissions en tout cas, donc les comptes, les membres, descriptions des projets, les statuts, rapports d'activités, ce genre de choses, nous devions déjà les rentrer du temps où moi j'étais Présidente. Donc du temps où j'étais Présidente de Présence et Action Culturelle, nous répondions aux critères et donc on rentrait des comptes etc. Il est clair à mon sens qu'avec cette activité-ci, la Commune ne rencontrera pas de problèmes puisqu'elle est annulée sur Molenbeek.

Mme la Bourgmestre :

Je dis que le souhait de la Commune, c'est de demander dans le futur, mais pas uniquement pour les associations à caractère culturel, d'une manière générale pour les associations, de demander un rapport d'activité par rapport aux subsides qui sont octroyés. Donc nous reviendrons certainement vers le Collège pour une modification ou du règlement.

M. le Président :

Merci Madame Piquard. L'incident est clos.